



## Invalidité catégorie 2 et licenciement probable.

Par **lylalille**, le **13/03/2020** à **16:28**

Bonjour - je suis reconnue depuis le mois de decembre par le medecin conseil CPAM invalide en categ 2 (sclerose en plaque leucémie et stents cardiaques) j'occupe un poste administratif au sein de chez zzzzzzzzzz groupe xxxxxxxx et suite à un changement de direction en septembre j'ai subi des harcèlements non prouvables bien sur et des intimidations quant à mes capacités et ma santé je précise que je travaille à ce poste depuis plus de 7 ans avec les memes probleme de santé - bref, je suis tombée en dépression sévère le 13 Janvier 2020, j'ai été convoquée par le médecin conseil qui me dit que je ne peux cumuler les indemnités et ma rente invalidité de 880 sachant que j'ai un salaire de 1100 euros que je devais voir avec mon employeur pour ma complémentaire santé le médecin conseil a bloqué mes indemnités journalières. Mon employeur à qui j'ai envoyé la décision d'invalidité me convoque à la médecine du travail le 26 mars, mon arret allant jusqu'au 25 mars. je vais donc aller à cette visite et je pense etre déclarée inapte de toute façon je ne tiens pas à reprendre dans de telles conditions j'ai 60 Ans. le problème est que si mon employeur me licencie je ne pourrai prétendre à la complémentaire car en premier lieu il y a 80 Jours de carence - que je n'ai pas encore atteint- et en second lieu si je suis licenciée je sors donc des effectifs et ne pourrai plus pretendre à ce droit. Que dois je faire ?? les syndicats ne répondent rien bien sur . puis je continue à etre en arrêt sans envoyer le feuillet à la CPAM puisque je n'ai plus d'indemnités journalières mais en restant en arret je serai toujours en effectif de ma société ?? dois je dans ce cas aller à la convocation qui risque de me penaliser pour inaptitude totale ??? Je suis totalement perdue car si je suis licenciée en plus je n'aurais pas droit au chomage la CPAM va me tomber dessus !!!

situation très complexe merci de votre retour d'informations

bien cordialement xxxxxxxx MERCI

***Sujet modéré. Nom propre, numéro de téléphone et mail interdits.***

Par **Visiteur**, le **13/03/2020** à **20:44**

Bonjour

J'espère qu'un intervenant spécialisé en droit du travail prendra la peine de vous répondre. Dans l'attente, je regarde ce que je peux trouver, car votre cas n'est pas simple.